



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat Général*

# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES

## Filière services techniques

### 2020/2021

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture de l'examen ou concours interne (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Le ministère recrute](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(\*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **28.05.2020**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILÈRE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	✉ CORRESPONDANTS
<b>A</b>	<p><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent avoir accompli, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, quatre ans de services publics.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique</p> <p>(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>14 mai 2020</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>15 juin 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>15 juin 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>9 juillet 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>23 septembre 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du 28 septembre 2020</p>	<p><a href="mailto:sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILÈRE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	✉ CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 86-33 du 9 janvier 1986</a> portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des contrôleurs des services techniques.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : bâtiment, logistique, automobile, chef de garage/gestionnaire de parc automobile, surveillance, prévention et maîtrise des risques, responsable d'hébergement-restauration, techniques de la communication.</p> <p>(à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>2 juin 2020</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>2 juillet 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>2 juillet 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>15 septembre 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>19 octobre 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du 2 novembre 2020</p>	<p><a href="mailto:sdrf-concours-cstcn@interieur.gouv.fr">sdrf-concours-cstcn@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	<u>FILÈRE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	CORRESPONDANTS
<u>C</u>	<p><u>CONCOURS INTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé, sans condition de diplômes ou de titres, sauf lorsque ces diplômes ou titres sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige.</p> <p>Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints techniques.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p>	<p><b>Informations</b></p> <p><b>sur le site internet de la <u>Préfecture de Police pour la région IDF</u> ;</b></p> <p><b>sur les sites internet des <u>SGAMI pour les autres régions</u></b></p>	<p>/</p> <p>Sélection des dossiers</p>		

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<u>FILIÈRE SERVICES TECHNIQUES</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	✉ CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade. Les conditions d'échelon et de durée d'ancienneté ainsi que de services effectifs s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.</p>	<p><u>INGENIEUR PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>3 février 2020</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>3 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>3 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>3 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>À compter du 2 novembre 2020</p>	<p><a href="mailto:sdrf-exapro-istpal@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-istpal@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<u>FILIÈRE SERVICES TECHNIQUES</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	✉ CORRESPONDANTS
<u>B</u>	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux contremaîtres des services techniques du matériel et aux adjoints techniques du ministère de l'intérieur, justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent, de sept années de services publics.</p>	<p><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : bâtiment, logistique, automobile, armement, responsable d'hébergement-restauration</p> <p>(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>17 décembre 2019</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>17 janvier 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>17 janvier 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>10 septembre 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP / (par voie électronique ou postale)</p>	<p>/</p>	<p><a href="mailto:sdrf-exapro-cstcn@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-cstcn@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<u>FILIÈRE SERVICES TECHNIQUES</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	✉ CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>11 février 2020</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>11 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>11 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>11 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">À compter du 5 octobre 2020</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-cstce@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-cstce@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE SUPERIEURE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>4 février 2020</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>4 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>4 mars 2020</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>17 septembre 2020</p>	<p align="center">/</p>	<p align="center"><a href="mailto:sdrf-exapro-cstcs@interieur.gouv.fr">sdrf-exapro-cstcs@interieur.gouv.fr</a></p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**  
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Section organisation des concours et examens professionnels  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat :

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

« [Place de l'emploi public](#) »